

REPONSE DE MONSIEUR PAUL MARIE BARTOLI  
PRESIDENT DE L'OFFICE DES TRANSPORTS  
A LA QUESTION ORALE POSEE PAR M. ANTOINE ORSINI  
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »

OBJET : Matériel roulant ferroviaire

Monsieur le Conseiller territorial,

Mesdames, Messieurs les Conseillers territoriaux

L'Assemblée de Corse a souhaité construire une ambition pour le chemin de fer en Corse et nous nous attachons à mettre en œuvre rapidement les moyens pour apporter des solutions aux différents dossiers. Vous rappelez les efforts déployés pour résorber la crise de production que traversaient les Chemins de fer de la Corse consécutivement au déficit chronique d'investissements entre 1983 et 2002, aux contraintes inhérentes aux importants travaux de modernisation et aux dysfonctionnements intervenus sur les autorails commandés en 2004. Une entité juridique en capacité de mettre en œuvre la nouvelle politique de transport public ferroviaire a été créée en y associant les différents acteurs institutionnels et ce afin de concrétiser la vision que nous partageons de l'amélioration des déplacements en Corse.

Au-delà de l'exercice de nos responsabilités, votre question me donne l'occasion de faire état du formidable travail réalisé par les cheminots de la Corse avec leurs chefs de service et leur direction lors de ces 10 premiers mois de la nouvelle délégation de service public. Dix mois où grâce à leur engagement, les moyens consacrés par la Collectivité territoriale de Corse ont enfin permis de voir se concrétiser non seulement la reprise des services suspendus depuis plusieurs années mais leur accroissement depuis le 17 septembre 2012.

Le service ferroviaire de la rentrée 2012 représente 90 % du service cible tel que fixé par l'Assemblée de Corse bien que l'ensemble des 12 autorails ne soit pas encore livré. Globalement, c'est une offre kilométrique de près de 30 % supérieure à celle proposée pendant l'été 2012. La nouvelle offre mise en place permet d'assurer du lundi au vendredi une desserte de l'université de Corse un peu avant 08h00 le matin. Les étudiants post-bac ayant complété un dossier disponible en ligne bénéficient de la gratuité sur le train entre leur lieu d'étude et leur lieu de résidence moyennant une contribution de 20 € pour les frais d'établissement des cartes. Entre Bastia et Casamozza, le nombre total de train prévu est porté à 37 au lieu des 27 qui circulaient en janvier 2011, soit une augmentation de plus de 37 % sur cette section équipée d'un système de gestion automatisé des circulations.

Vous m'interrogez avec raison sur l'état précis du matériel roulant ferroviaire, l'avancement des démarches techniques et procédures juridiques en cours, et les nouvelles dispositions à prendre pour que la Corse bénéficie du service public ferroviaire décidé par votre Assemblée fin 2011.

Un autorail a terminé les 1000 kilomètres de roulage préalables aux opérations de transfert de propriété à la CTC. Un autre, qui n'avait pas encore été remis en service, sera pris en charge en semaine 47 par des équipes supplémentaires dépêchées le constructeur pour procéder aux modifications.

Neuf autorails ont été mis ou remis en service commercial. Sur ces neuf trains, deux sont actuellement en arrêt pour intervention du SAV, l'un suite à une panne, l'autre suite à une casse sur une pièce. Le premier sera remis à disposition du service commercial la semaine prochaine, le second va faire l'objet d'un diagnostic complémentaire par l'entreprise DEUTZ fournisseur de l'ensemble moteur-boîte.

Les trains ayant très peu roulés avant 2012 des modifications continues d'être apportées par le constructeur pour fiabiliser leur exploitation et assurer l'atteinte des exigences contractuelles de disponibilité dans le délai d'un an à compter de la réception du dernier autorail. Par ailleurs la procédure de référé expertise a permis

de dégager de nouvelles solutions plus performantes sur certains points (liaisons moteur, chauffage-climatisation, d'autres font l'objet d'investigations comme les vibrations afin d'évaluer leur impact potentiel à terme). Des interventions sont donc programmées rame par rame en concertation avec l'exploitant afin que le constructeur mette en œuvre ces nouveaux dispositifs.

La procédure judiciaire se poursuit activement et nous avons souhaité que la détermination de notre préjudice financier soit confiée à un cabinet spécialisé afin de finaliser un dossier détaillé et justifié à l'occasion de la prochaine réunion plénière prévue en février 2013.

Enfin l'offre de transport votée par l'Assemblée et l'évolution de la fréquentation nécessiteront la mise en œuvre d'unité multiple AMG pour accroître la capacité sur les missions les plus fréquentées ainsi que la poursuite de l'exploitation de certaines rames SOULE au moins jusqu'à l'acquisition de nouvelles rames telle que prévue dans le schéma directeur d'investissement. Les Chemins de fer de la Corse ont donc saisi la SNCF dans le cadre de l'assistance technique pour la mise en place d'une mission de diagnostic et de définition des opérations de maintenance préventive à réaliser pour poursuivre leur exploitation pendant les 5 prochaines années.

Je vous remercie de votre attention.